



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 11 Janvier 2021

Délibération PNMEPMO_dél_cdg_2021_02

Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 14 décembre 2020

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-4, R334-33, R334-3,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins, pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du code de l'environnement et en dessous des seuils et critères du R.121-2 du Code de l'environnement, et pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certaines types d'opérations,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°76/2020/PREMAR MANCHE/AEM/NP modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 04/ PREMAR MANCHE/AEM/NP portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve le compte-rendu, ci-annexé, du conseil de gestion du 14 décembre 2020.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le 11 janvier 2021,

Le président du conseil de gestion

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DG', with a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique GODEFROY



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion
Séance du 14 décembre 2020

visioconférence

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
 - ✓ M. Thierry DUSART, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
 - ✓ M. Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet d'Abbeville
- 34 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 60 membres).

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. GODEFROY, président du conseil de gestion démarre la séance en visioconférence, une 1^{ère} en raison de la situation sanitaire.

Il propose de passer à la lecture de l'ordre du jour et demande si des membres veulent ajouter un point d'information.

M. FLORIN, pour les associations de chasse maritime de la Somme, demande à ce que soit ajouté un point d'information, en fin de séance, sur le dérangement occasionné par les activités aériennes (survol de montgolfières, etc.) et les véhicules électriques sur le DPM, en baie de Somme, et en baie d'Authie.

M. VIERA, pour le CRPMEM HDF, demande si les avis rendus sur la pêche professionnelle seront mis à la disposition des membres du conseil.

Aucune autre remarque n'est faite, M. le président soumet l'approbation de l'ODJ au vote du conseil de gestion.

Décision	Approbation à l'unanimité
----------	---------------------------

Avant de passer au point suivant, M. le président fait le point sur le nouvel AIP et sur les modifications apportées :

- M. COUSEIN, titulaire et M. VILCOT, suppléant au titre de la CA2BM,
- M. Jean-Jacques LOUVEL, titulaire pour la CC Villes Sœurs,
- M. DEMARTHE, titulaire pour la CA Baie de Somme,
- Mme LANCELOT, suppléante pour le FROM Nord,
- M. DANESIN, suppléant pour les associations de chasse maritime de la Somme.

2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 27 janvier 2020

M. le président propose de passer au vote du procès-verbal du dernier conseil de gestion et demande si des modifications sont à apporter.

M. WARD, pour le GON Hauts de France, informe qu'il n'a pas eu le document (→ renvoi fait en direct par le secrétariat) ; tandis que M. HERNANDEZ, pour Picardie Nature, précise que son nom a fait l'objet d'une erreur en fin de compte-rendu).

Aucune remarque n'étant faite, M. le président soumet l'approbation du procès-verbal au vote du conseil de gestion.

Décision	Approbation à l'unanimité
----------	---------------------------

3. Validation du rapport d'activités 2019

M. FASQUEL, directeur délégué, présente brièvement ce rapport d'activités en 3 points :

- **les temps forts :**
 - 3 réunions pour le conseil de gestion et 3 pour le bureau,
 - Budget annuel d'environ 900 000 € (hors masse salariale et frais de fonctionnement),
 - Journée du Parc à Berck,
 - Journées de labellisation des AME,
 - Participation aux fêtes de la mer,
 - Accueil d'une délégation du PNM du bassin d'Arcachon sur la gestion de la végétation en lien avec les pratiques cynégétiques sur le DPM,
 - Emménagement de la maison du Parc à Ecault,
 - Acquisition d'un second semi-rigide et de 3 kayaks.
 - **le bilan des avis :**
 - Demandes d'avis toujours élevées mais nombre assez stable,
 - Demandes récurrentes d'une année sur l'autre pour les activités de loisirs,
 - Avis complexes sur les dossiers relatifs à la gestion du trait de côte et sur certains événements sportifs de grande ampleur,
 - Accompagnement du Parc pour certains projets en amont de la saisine (Enduropale, perré de Merlimont, etc.),
 - De nombreuses saisines très et /ou trop tardives,
 - Qualité technique des avis qui progresse,
 - Validation du travail de hiérarchisation des demandes d'avis relatifs aux activités de sport et de loisir (29 manifestations sélectionnées sur la base de critères validés par le conseil de gestion).

→ Le Parc a ainsi été sollicité pour 115 avis :

 - 8 avis par le conseil de gestion (dont 3 conformes),
 - 6 avis émis par le bureau dont 1 défavorable (23/09: Beach cross / Berck),
 - 2 avis électroniques du bureau,
 - 87 avis techniques du directeur délégué,
 - 8 manifestations nautiques non traités et 4 avis non traités (hors délais).
 - les dossiers emblématiques (présentation faite par M. HARLAY, adjoint au directeur).
- M. HARLAY précise qu'il fera de brèves descriptions des dossiers ; ces derniers ayant déjà été présentés :

✓ **Suivi de la qualité du milieu**

Macro-déchets et laisse de mer	<ul style="list-style-type: none"> - établir un diagnostic, - réaliser un état des lieux des pratiques de gestion, - proposer des améliorations vers une gestion adaptée et raisonnée, - Etat des lieux, gestion et propositions d'accompagnement, - réalisation de la partie portant sur les études de terrain et les diagnostics liés aux macro-déchets et à l'état de santé de la laisse de mer.
qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - définition de 6 indicateurs à suivre : <ul style="list-style-type: none"> • qualité chimique des eaux du Parc, • qualité chimique des eaux portuaires, • contamination des mollusques, • qualité des zones de baignade, • macro-déchets échoués sur le littoral, • micro-plastiques.

✓ **Suivi des espèces et des habitats**

	Objectifs :
population et alimentation des phoques	<ul style="list-style-type: none"> - caractériser l'écologie des populations et leur alimentation, - opérations de marquage et récolte de fèces.
limicoles côtiers en Canche	<ul style="list-style-type: none"> - caractériser des zones intertidales présentant un enjeu fort pour la conservation des limicoles côtiers, - 1ers suivis en partenariat avec la RNN.
réseau d'acteurs en faveur de la protection des gravelots	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des actions de suivi, de protection, de police et de sensibilisation.
poissons amphihalins en zone estuarienne	<ul style="list-style-type: none"> - inventorier et évaluer l'état des lieux des populations de poissons migrants, - identifier les pressions et menaces afin de proposer des mesures de gestion.

végétation littorales dans les estuaires	- caractériser ces végétations, évaluer leur état de conservation afin de proposer des mesures de gestion et impliquer et sensibiliser les différents acteurs, - lancement de l'étude et premières campagnes.
renaturation de la Slack	- renaturation et restauration, sauvegarde de la station à Carex et limiter les espèces invasives, - actions de fauchage et de retrait de rosiers japonais.

✓ **Accompagnement des acteurs**

	Objectifs :
Lancement du projet « Filets Biodégradables »	- développement et le test d'engin de pêche biodégradable et recyclable, - test de production du filet et dépôt d'un dossier de financement.
Consolidation d'un système d'observation des activités de pêche à pied	- avoir un suivi des activités de PAP de loisir et des gisements de moules (activités professionnelles).
Formation des encadrants de sports de nature aux enjeux de préservation	- présenter les enjeux de protection et des outils de sensibilisation.
Accompagnement pour la protection des espèces protégées	- protection de la reproduction du Fulmar boréal et de la Mouette tridactyle, - proposition d'un APPB au niveau de la Crèche et des Caps (enquête publique en décembre).

✓ **Patrimoine culturel**

	Objectifs :
Observatoire photographique :	- construction d'une représentation commune du territoire, appropriée et partagée entre experts, usagers et population, - lancement de l'étude avec le recrutement du prestataire.
Atlas toponymique :	- connaissance et valorisation du patrimoine culturel, réalisé avec l'Université Jules Verne, - conception d'une exposition itinérante pour le grand public.

Avant de présenter les missions du service opérations, M. FASQUEL laisse M. BOURGEON, nouveau chef de ce service, se présenter aux membres du conseil.

✓ **Missions du service opérations**

Suivis & appuis techniques :	- opérations de capture et de marquage de phoques en Baie de Somme, aux côtés de Pelagis, de Picardie Nature et de collègues de l'ex-ONCFS, - suivi qualité de l'eau en baie d'Authie, - formation au réseau national d'échouages (RNE), - suivi de trois grandes manifestations : avant, pendant et après (Enduropale, Tréport jet-ski et Authieman), - Sensibilisation & communication → tournage à bord du Septentrion d'un reportage sur le littoral picard pour « des racines et des ailes ».
Mission de police (3 Inspecteurs de l'Environnement) :	- recherche d'infractions voire à la prévention de celles-ci : 29 opérations de contrôle à terre et 4 opérations en mer, quelquefois réalisées conjointement avec les Affaires Maritimes, etc. ; principales thématiques ciblées → pêche à pied et pêche de loisirs embarquée, - perturbation d'espèces protégées aux sites protégés comme la RCFS à la pointe de Routhiauville, - contrôles réalisés qui n'ont pas faits l'objet de verbalisation bien que des infractions mineures furent constatées → rappel de la réglementation et des condamnations potentielles.

M. WARD revient sur les 87 avis techniques rendus par le Parc, qui sont en fait pour lui des avis OFB, puisque non traités par les membres du conseil et / ou du bureau. Il déplore le fait que les membres n'aient aucune connaissance de ces avis.

Pour M. FASQUEL, il fallait distinguer les avis des instances (conseil ou bureau : avis simples ou conformes) des avis du directeur du Parc (avis technique ou avis sur projet soumis à autorisation environnementale prévu dans le code de l'environnement). Tous seront déposés sur ALFRESCO en 2021.

M. le président précise qu'il ne signe pas les avis techniques rendus par le directeur.

M. WARD souhaite que cette distinction soit désormais précisée et mentionnée dans les arrêtés émis par la DDTM.

M. FASQUEL répond que cela ne dépend pas du Parc, mais de la DDTM.

Pour M. le président, ce qui est important c'est que le conseil ait une vision de la totalité des avis. Il soumet le projet de RA 2019 au vote du conseil.

Décision

Approbation à l'unanimité

4. Validation de la délibération relative à la délégation donnée au bureau pour les subventions et les appels à projets (mise à jour)

M. FASQUEL revient sur le bilan de la précédente délégation : plusieurs appels à projets (AAP) ont mis à contribution le bureau pour valider les critères de sélection et pour sélectionner les projets. Le fonctionnement est très satisfaisant : réactivité, agilité, débats et analyses fructueux du bureau.

M. le président fait un retour sur le fonctionnement du bureau sur les AAP, avec un sentiment de satisfaction sur la mobilisation du bureau. Il rappelle qu'un retour est fait auprès du conseil, même si les AAP sont votés par le bureau. Il pense que cette modification lui paraît nécessaire en termes d'efficacité. Il sera également nécessaire de faire un retour rapide sur les avis rendus par le bureau.

M. FASQUEL précise à nouveau que toutes les décisions relatives aux AAP seront disponibles sur ALFRESCO.

M. WARD revient sur le fait que les dossiers AAP ne sont plus transmis aux membres du conseil, tout comme les dossiers de séance des bureaux.

M. FASQUEL explique que cela n'est plus fait car certains membres du conseil se perdaient entre les 2 instances ; Par souci de simplicité, seuls les membres du bureau reçoivent les dossiers de séance qui concernent le bureau, à charge pour eux de faire redescendre les informations aux membres de leur collègue. Il poursuit sur la modification qui portera notamment sur les projets permettant la réalisation de la stratégie d'actions 2020-2022 (validée en janvier) déclinée en 5 axes :

- Connaître les écosystèmes, le patrimoine culturel et les activités du territoire,
- Suivre, surveiller et évaluer renseigner le tableau de bord,
- Accompagner la transition écologique pour réduire les impacts,
- Gérer les patrimoines naturel et culturel : expérimenter, restaurer et valoriser,
- Faire connaître, sensibiliser et mobiliser.

Aucune autre remarque n'est faite, M. le président soumet cette demande de modification de la délibération au vote du conseil de gestion.

Décision

Approbation à l'unanimité

5. Bilan des études & principaux projets démarrés en 2020, et présentation des projets du programme d'actions 2021

M. FASQUEL présente le bilan des avis 2020 :

- Un nombre de demandes d'avis en diminution (dû à la situation sanitaire),
- Des avis complexes sur les dossiers relatifs à la gestion du trait de côte,
- Un accompagnement toujours aussi important de certains projets en amont de la saisine (la reconstruction du perré de Merlimont avec rechargement de plage, la baie d'Authie, etc.).

Le Parc a été sollicité pour 78 avis → 66 ont fait l'objet d'une réponse (dont 5 avis proposés au bureau, 3 émis et 2 annulés). Actuellement, 3 saisines pour des avis conformes sont en cours d'instruction par les agents du Parc → 2 seront soumis aux votes du conseil du 11 janvier prochain, et le 3^{ème} en mars).

Il propose ensuite que les membres réagissent à l'issue de chaque présentation concernant le bilan et avancées des principaux projets démarrés en 2020.

Mme GILLIERS, chargée de mission « qualité de l'eau » présente rapidement l'état d'avancement du **projet HABISSE** (Habitats Benthiques Intertidaux Sensibles) en rappelant les objectifs :

- Étudier les habitats meubles intertidaux Natura 2000 1130 et 1140 à l'échelle du Parc (plages et estuaires),
- Cartographier (14 000 ha),

- Evaluer les surfaces qu'ils couvrent,
- Dresser un état des lieux de la contamination chimique sur le compartiment sédimentaire en zone intertidale et estuarienne,
- Base de données paramètres faunistiques et physico chimiques du sédiment.

Le marché ayant été notifié aux prestataires (CREOCEAN, GEMEL & LOG) fin août 2020, la phase 1 est en cours → les masses d'eau de transition de la baie de Somme ont été échantillonnées en septembre-octobre (soit 42 stations benthos & 4 stations contaminants).

Elle précise les prochaines étapes → dans un 1^{er} temps : tri et identification du benthos en cours, analyse des contaminants en laboratoire en cours et bancarisation des données en cours (d'ici mi-février 2021) ; puis dans un 2nd temps, des prélèvements de terrain prévus entre février et mai 2021.

M. JANNIC, chargé de mission usages de loisirs et patrimoine culturel présente à son tour le **projet OBSPHOTO** (Observatoire photographique des paysages littoraux vus depuis la mer), né d'un double partenariat technique et financier, entre l'OFB, le SMBSGLP et le département 62. Cet observatoire a pour objectifs de :

- Témoigner de la dynamique et du caractère évolutif de la côte et du littoral,
- Valoriser les paysages littoraux,
- Sensibiliser les résidents et les autres usages à leur espace vécu et à encourager leur appropriation,
- Aider, ponctuellement, à la décision en matière d'avis sur des projets ou bien en matière de programmation d'intervention.

Il précise le planning entre 2020 et 2024 :

- Prises de vue initiales, au printemps-été (170 photos marée haute et marée basse),
- Sélection des 60 points de vue en COPIL & COTECH,
- Reconduction des photos automne hiver des mêmes points de vue,
- Prises de vue exhaustive du littoral,
- Analyse saisonnière,
- Valorisation auprès du grand public,
- Reconduction des 60 points de vue marée haute et marée basse,
- Analyse de l'évolution et restitution auprès des différents publics.

M. FASQUEL fait remarquer la volonté de sensibiliser le grand public à l'évolution du paysage.

M. le président demande si ces photos seront accompagnées d'anciens clichés, pris de la mer.

M. JANNIC répond que la question s'est posée mais en termes de pertinence de l'analyse, cela n'a pas été retenu (tous les points choisis n'étant pas couverts par des clichés anciens).

M. WARD s'interroge sur l'analyse scientifique de cet observatoire, et en quoi il pourra aider à la décision sur des avis.

M. JANNIC précise que ces clichés permettront de donner un point de vue différent sur un impact.

M. HERNANDEZ demande qui est le prestataire des clichés. Même s'il trouve cet observatoire pertinent, il lui semble que les photos sont prises de trop loin depuis la mer pour vérifier l'évolution du trait de côte en terme scientifique.

M. JANNIC explique que l'évolution géomorphologique est un enjeu parmi d'autres ; le marché précise que le groupement de prestataires est libre de choisir la distanciation des prises de vue.

Au-delà de tout cela, M. FASQUEL insiste sur le fait qu'il y aura un cliché panoramique.

M. DEREUX souhaite savoir si des clichés seront pris depuis la mer sur la digue de Wimereux → *réponse de M. JANNIC : site non sélectionné.*

M. RUELLET demande s'il y a des photos sur des zones d'accumulation ou de déchets sur le trait de côte prises en aérien (drones, photos zénithales, etc.).

M. le président insiste sur le fait que les photos aériennes sont essentielles pour le suivi des évolutions du trait de côte.

M. BLONDEL, au titre du Conservatoire botanique national de Bailleul, demande comment est repérée la localisation précise de l'appareil photo pour chaque zone choisie (GPS, etc. ?).

Pour M. TRIPLET, il faut effectivement une géolocalisation très fine sinon il est impossible de suivre l'évolution du trait de côte.

M. JANNIC rappelle que cet observatoire n'est absolument pas un outil de gestion du trait de côte, mais un observatoire paysager destiné au grand public à des fins de sensibilisation. Il précise que les clichés aériens n'ont pas été prévus.

M. WARD considère qu'il faut enlever le point 4 du projet car cela ne peut être, pour lui, un appui technique à la prise de décision dans les avis → réponse de M. FASQUEL : c'est un paramètre parmi d'autres pour illustrer un appui technique du Parc.

M. HERNANDEZ demande comment sensibiliser les usagers à l'évolution du trait de côte si celle-ci n'est pas perceptible dans les clichés.

M. JANNIC présente ensuite les résultats de l'**appel à projets pour la sauvegarde et la valorisation des embarcations traditionnelles** (votés par le bureau le 08 octobre dernier), en rappelant le contexte et les objectifs de cet AAP qui répond à 2 sous-finalités du plan de gestion liées au patrimoine culturel et patrimonial.

Il explique que 8 dossiers de candidature (d'un montant global de 113 115 €, pour une enveloppe globale de subvention est de 90 000 €) ont été reçus et examinés par le bureau. Ce dernier a émis un avis favorable à l'attribution de subventions pour 7 des lauréats de l'AAP :

Nom du porteur de projet	Montant accordé en €
De.MAISON	3 968
GOULIN François	9 800
Musée Opale Sud de Berck S/Mer	20 000
Chantier de construction navale traditionnelle d'Etaples S/Mer	7 728
Fédération régionale pour la culture & le patrimoine maritime NPC-Picardie	20 000
Asso. Somme II	17 095
Asso. Flobarts des 2 Caps	12 000

M. FASQUEL précise que le Parc pourra suivre la réalisation de ces projets, et les valoriser.

M. le président explique que le débat sur cet AAP a été sain et productif, notamment pour la mise en valeur du patrimoine maritime local.

Mme GRUSELLE, chargée de mission « pêche professionnelle et récréative », présente à son tour le **projet FIBIO** (définition et prototypage d'un filet de pêche biodégradable et recyclable), notamment le bilan des 1^{ers} tests).

Elle rappelle les objectifs de ce projet (démarche lancée fin 2018):

- Définition et le prototypage d'un filet fixe (au moyen de matériaux biodégradables, biosourcés recyclables et sans production de microplastiques),
- Accompagnement des professionnels dans les tests → durabilité (performances mécaniques) et pêchabilité.

L'engin de pêche visé est constitué d'un filet composé de 10 bouts trémail de 100 mètres chacun. Les tests des 1^{ers} prototypes se sont déroulés durant la saison estivale (juin à novembre 2020) → 10% de filet trémail sur 1 fileyeur boulonnais NEREIDES II. Les tests en condition de pêche ont suivis le protocole défini :

- Pêchabilité et résistance (performances mécaniques), 4 protocoles (simplifiés et complets),
- 10 sorties en mer par observateur embarqué.

Après avoir détaillé l'assemblage des filets, elle explique le résultat des tests qui ont été renseignés selon 2 protocoles en œuvre :

- Un protocole simplifié renseigné par le patron pêcheur à chaque marée (grande qualité de la prestation),
- Un protocole complet de suivi avec embarquement d'observateurs scientifiques,
- 74 sorties en mer, dont 6 suivies par les observateurs : de juin à septembre pendant l'amoliment, d'octobre à novembre pendant le lodage.

Les conclusions de ces 1ers tests sont les suivantes :

- Les filets bio ont tenu jusqu'au bout des 74 marées, comme leurs homologues en plastique conventionnel (seulement une détérioration légèrement plus importante),
- Les 900 m de filets bio ont pêché 774 soles,
- Les 600 m de filets bio ont pêché plus de 520 kg d'espèces commercialisables dont 125 kg de soles (estimation à l'œil).
- Plusieurs points de vigilance qui seront réglés par la prochaine fabrication : mailles plus grandes, sens inversé des mailles qui justifient sans doute la moindre pêchabilité du filet bio (vis à vis de son homologue conventionnel).

Les suites pour 2021-2022 sont le lancement d'un nouveau projet TEFIBIO (conception et tests de filets de pêche biodégradables, biosourcés et recyclables), porté conjointement par le Parc et FROM Nord, via une demande de subvention déposée dans le cadre de l'appel à projet 2019 de la mesure 39 du FEAMP.

Les objectifs sont :

- Le déploiement des tests des filets biodégradables (30% de filet trémail sur 2 fileyeurs boulonnais avec un maillage 90 mm, et 30% de filet trémail sur 2 fileyeurs du Tréport avec un maillage 100 mm) sur les saisons été et hiver 2021 en mono et multi-monofilaments,
- L'émergence d'une filière de valorisation de la matière recyclée/compostée,
- L'étude de la mise sur le marché de ces filets.

Pour M. le président, cette étude est encourageante.

M. RUELLET demande ce que signifient les termes « amoliment » et « lodage » → *réponse de Mme RONCIN : cela correspond à des façons de travailler différentes selon les marées.*

M. AMARA, au titre de la connaissance halieutique & des milieux marins, s'interroge sur les matériaux utilisés, à savoir s'ils sont en partie ou totalement biodégradables ? S'il y a un suivi de ces filets après utilisation ? Quel est le coût de revient de ces filets ? Quelle est la viabilité de ces filets au regard de la baisse des prises ?

Mme GRUSELLE répond qu'il ne semble pas y avoir de relargage de matière micro-plastique dans le milieu (suivi de ces relargages et du devenir de la matière effectué par le prestataire depuis plusieurs années).

M. le président insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier que l'on est encore en phase expérimentale.

M. VIERA, CRPMEM HDF, ne comprend pas qu'il y ait une telle différence de maillage.

Mme GRUSELLE explique que le diamètre initial trop bas n'a pas résisté au tissage ; plusieurs soucis ont été identifiés et réparés lors de la 2^{nde} fabrication.

Mme PERRON, chargée de mission « patrimoine naturel » présente à son tour **le réseau d'acteurs en faveur de la protection des gravelots** (à savoir les 1ers retours sur la saison 2020 de reproduction des gravelots), en expliquant le contexte :

- Initiation du réseau au sein du Parc fin 2019 avec l'organisation de plusieurs réunions avec les partenaires,
- 1 réunion par site de nidification,
- Identification d'actions à mettre en œuvre sur les sites de nidification.

Les premières actions du réseau se sont déroulées dans un contexte sanitaire particulier :

- Confinement → conséquences sur les actions prévues initialement,
- Retour des agents Parc sur le terrain à partir du 29 avril pour des prospections du littoral (RNE +gravelots) avec les partenaires,
- Réouverture rapide des plages à partir du 16 mai.

De nombreux échanges ont eu lieu de juillet à septembre 2020 afin de définir une stratégie d'actions sur les limicoles nicheurs côtiers à l'échelle de la façade Manche Mer du Nord (GON Normandie & HDF, OFB) → 4 espèces sont concernées : Gravelot à collier interrompu, Grand gravelot, Petit gravelot et Huitrier pie.

De nombreuses actions ont été mises en place :

- Prospections du littoral du PNM entre le 29 avril et le 15 mai (avec les partenaires), avec pour objectif, l'identification des sites de nidification et premières informations sur le nombre de couples, les nids et les poussins,
- Recensements concertés des couples nicheurs (semaine du 15 juin 2020) avec les partenaires,
- Suivi des couples nicheurs et des nids,
- Protection et sensibilisation dans le cadre de la réouverture des plages,
- Installation des mises en défens à partir du 18 mai sur différents sites,
- Surveillance et sensibilisation.

Mme PERRON précise qu'un bilan des actions est actuellement en cours de rédaction et que de nouvelles réunions sont prévues dès cette semaine afin d'initier le suivi 2021.

M. FASQUEL propose à M. le président de présenter les projets 2021 lors d'un prochain conseil, au regard du retard pris sur les points précédents.

M. le président acquiesce à cette demande si les membres du conseil ne s'y opposent pas.

6. Présentation du projet d'extension du périmètre du Parc au Nord pour une meilleure cohérence avec le GSF des 2 caps

M. le président introduit ce sujet qui est en fait, un projet d'extension en cohérence entre le périmètre du Parc et celui du GSF des 2 Caps. L'expérience du Parc sur son périmètre démontre qu'il y a une réelle cohérence à remonter au Nord, afin d'y appliquer, avec diplomatie le plan de gestion tel qu'il est écrit. Plusieurs périmètres avaient été discutés lors de la mission de préfiguration. L'extension étudiée serait la variante jusqu'aux Caps et allant au large jusqu'à la limite de la zone de sécurité du DST, et comprenant une partie des sites Natura 2000 marins et mixtes. Il permet d'étendre la cohérence de la gestion terre/mer aux bassins versants des fleuves du Boulonnais, d'inclure les estrans rocheux, et de gérer le site Natura 2000 (habitats) des récifs des caps Gris Nez et Blanc Nez.

M. FASQUEL présente plus en détail la réflexion sur une éventuelle extension au Nord, projet motivé par plusieurs enjeux.

A l'époque de la mission de préfiguration, cette variante n'avait pas été retenue car plusieurs communes de la CC Terre des 2 Caps considéraient que la candidature au label grand site de France et l'intégration au Parc dans un calendrier qui se chevauchait était trop compliquée à gérer. En revanche, plusieurs acteurs locaux y étaient favorables (CAB, CSRPN, DREAL, IFREMER, etc.). La région NPDC avait dit à l'époque qu'une adaptation ultérieure pourrait être pertinente. Aujourd'hui, le conseil départemental 62 considère qu'une meilleure articulation des périmètres entre le GSF des 2 Caps et le Parc serait pertinente. Le périmètre du Parc s'arrête à la commune d'Ambleteuse (incluse) alors que le périmètre du GSF démarre à Wimereux jusque Sangatte.

L'intérêt de cette extension se résume ainsi :

- Cohérence avec le périmètre du GSF pour les projets communs, les appels à projets,
- Gestion des habitats rocheux (moulières, champs d'algues, laisse de mer),
- Corridor pour l'avifaune,
- Gestion plus cohérente de certaines espèces (fulmar, mouette tridactyle, marsouins, etc.),
- Sensibilisation du public aux enjeux marins sur l'ensemble du GSF,
- Sensibilisation / contrôle pêche de plaisance (à pied et embarquée) sur le site des 2 caps,
- Articulation avec le PNR qui gère le site N2000 ZSC FR 3100478 (Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Chatelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant).

Il explique que la procédure sera portée par la préfecture du Pas-de-Calais, en lien avec la Préfecture Maritimes Manche mer du Nord et le ministère. Elle sera engagée par la concertation des acteurs concernés (conseil de gestion, communes, collectivités locales, usagers, etc.) et une enquête publique serait engagée sur les communes concernées (Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles et Sangatte) → Quid de l'intégration dans le DSF ?

Cela nécessiterait la révision du décret de création du Parc (signature ministre) : processus en cours pour l'ensemble des parcs afin de mettre à jour les membres des conseils.

→ La réunion d'aujourd'hui entérine le lancement de la concertation à l'échelle du conseil (débat et réflexions).

M. FLORIN souhaite savoir ce que l'on entend par « zone de navigation interdite » → *réponse de M. FASQUEL : le DST.*

M. RUELLET rappelle qu'au moment de la validation du plan de gestion un bilan à mi-course était prévu et qu'il intégrait la possibilité d'étendre le périmètre au nord pour intégrer l'un des scénarii non retenus à l'époque.

M. VIERA explique la difficulté de se positionner pour le monde de la pêche dans un contexte de négociation en cours du Brexit et insiste sur l'absence de moyens financier et humain (ETP) dans ce projet d'extension.

M. le président précise que cela peut être une condition à l'extension : elle dépendra aussi des moyens financiers et humains alloués au Parc.

Pour M. GUITON, il est tentant de vouloir étendre davantage le périmètre du Parc, mais il lui semble prématuré de réfléchir à cela dès à présent.

M. WARD pense que le Parc doit d'abord démontrer que son plan de gestion est pertinent, puisque celui-ci vaut DOCOB dans les zones N2000.

M. HERNANDEZ soutient ce projet d'extension, il précise qu'il est d'accord pour anticiper et engager la réflexion, car cela prendra du temps.

M. le président conclut en souhaitant que tous prennent le temps d'analyser ce qui a bien fonctionné, ou pas ; quels ont été les échecs et les réussites etc. afin d'envisager l'extension au Nord mais qu'il faut lancer la réflexion dès à présent car ce projet prendra du temps.

7. Points divers

M. FASQUEL revient sur l'ordre du jour du prochain conseil de gestion → 2 avis conformes sur la baie d'Authie et sur le perré de Merlimont ; un autre AC sur la régularisation d'une digue en baie d'Authie sera traité en mars.

M. WARD demande quand seront envoyés les suivis « avant-pendant-après » de l'Enduropale, ainsi que le nom de ceux qui ont effectués ces suivis. Il estime que les protocoles cités dans l'avis du Parc n'avaient pas été suivis par la commune du Touquet.

M. le président évoque à son tour l'APB « fulmar boréal » sur la pointe de la crèche.

M. FLORIN revient sur la problématique du dérangement occasionné par les activités aériennes (survol de montgolfières, etc.) et les véhicules électriques sur le DPM, en baie de Somme, et en baie d'Authie. Il précise qu'il ne s'agit que de l'usage loisir et non de l'usage professionnel, justifié par la pénibilité et déjà encadré.

M. FASQUEL fait état des remontées conjointes de l'ACDPM baie de Somme et de Picardie Nature, sur les dérangements occasionnés par des engins aériens (montgolfières, drones, etc.) → sujet évoqué lors du dernier pôle littoral, il propose que le Parc écrive à la préfète de la Somme à ce sujet.

M. le président est d'accord.

M. FASQUEL évoque la nécessité de caractériser ces dérangements, tant au niveau aérien qu'au niveau du DPM (dérangements liés aux usages de véhicules à assistance électrique de plus en plus présents).

Mme RICARD, au titre des pêcheurs professionnels HDF, demande de quels véhicules il est question. Parle-t-on la circulation sur le DPM ou dans les airs ? → Réponse de M. TRIPLET : des 2.

M. RUELLET répond également que M. FLORIN a bien précisé qu'il ne s'agissait pas de viser les usages professionnels (pêcheurs de coques) mais ceux de loisir.

Pour M. RUELLET, on peut toujours envisager des dérogations pour un usage professionnel.

M. TRIPLET ne pense pas que les pêcheurs de coques aient des véhicules électriques. Du moins, il n'en connaît pas.

M. RUELLET répond que certains ont des vélos à assistance électrique qui diminuent la pénibilité de leur activité

M. TRIPLET précise que dans la réserve, comme la pêche s'exerce conformément à la réglementation en vigueur, cela ne poserait pas de problème de considérer qu'ils peuvent utiliser des véhicules à assistance électrique.

Le conseil de gestion est clos par M. GODEFROY, président du conseil de gestion.

Liste des membres présents

Représentants de l'Etat et établissements publics : 5/6

- M. Fabien Le GALLOUDEC, Direction interrégionale de la mer / Manche Est mer du Nord
- Mme Marie-Pierre ROUSSEAU, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts de France
- M. Yvan GUITON, DDTM 62 / DML
- Mme Sandrine DEROO, Délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, Direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 10/13

- Mme Paulette JUILIEN-PEUVION, Région Hauts de France
- M. Pierre VOGT, Région Normandie
- Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Département du Pas-de-Calais
- M. Daniel FASQUELLE, Pole métropolitain de la cote d'Opale
- M. Emmanuel MAQUET, Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
- M. Philippe CLABAUT, structures porteuses des SAGE
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- M. Bruno COUSEIN, Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois
- M. Éric KRAEMER, Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
- M. Jean-Jacques LOUVEL, Communauté de communes Villes Sœurs

Représentants des organisations représentatives des professionnels : 8/22

- M. Antony VIERA, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts de France
- Mme Morgane RICARD, Pêcheurs professionnels des Hauts de France
- Mme Delphine RONCIN, FROM Nord
- M. Paulin LECONTE, Comité régional conchylicole Normandie mer du Nord
- Mme Patricia POUPART, Autorité portuaire de Boulogne S/Mer
- Mme Laëtitia PAPORE, UNICEM
- M. Francis LEROY, CCI Littoral Hauts de France

Représentants d'organisations d'usagers : 4/7

- Mme Ingrid RICHARD, FFESSM
- M. Christophe DINOIR, Comités Départementaux Olympiques et Sportifs 62 – 80 et 76
- M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais
- M. Bernard FLORIN, Association de chasse maritime de la Somme

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées : 8/13

- M. Christophe BLONDEL, Conservatoire botanique national de Bailleul
- M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux
- M. Olivier HERNANDEZ, Picardie Nature
- M. Alain WARD, GON du Nord Pas-de-Calais
- M. Thierry DEREUX, France Nature Environnement
- M. Jérôme BURIDANT, au titre des sciences humaines et sociales
- M. Patrick TRIPLET, au titre de la connaissance des oiseaux marins
- M. Rachid AMARA, au titre de la connaissance halieutique et des milieux marins